

RAPPORT N° 5/6.24

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2023

OBJET : GESTION 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion 2023 a été nommée lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2023, conformément au règlement du Conseil Communal. Le tournoi déterminé par les chef·fes de groupe prévoyait cinq membres PLR, quatre membres PSIG, trois membres VERT·E·S, deux membres EMVL, un membre UDC, ainsi qu'un suppléant par groupe politique. Cette année, la présidence de la Commission de gestion revient au groupe VERT·E·S.

Ainsi, les quinze membres et les cinq suppléant·es ont été convoqués par la Municipalité à la première séance fixée au 23 janvier 2024. Ils ont été reçus par Mme la Syndique, Mélanie WYSS ainsi que par M. Giancarlo STELLA, secrétaire municipal qui ont rappelé les compétences spécifiques de la commission de gestion ainsi que ses droits, ses devoirs et les limites d'investigation. Afin de compléter leur présentation, ils nous ont présenté et fourni l'outil « Guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux », publié par l'État de Vaud – Département des institutions et de la sécurité (DIS) & Service des communes et du logement (SCL), en septembre 2019.

1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION

À la suite de la présentation de la Municipalité, les membres ont été répartis en sept sous-commissions en fonction des différentes Directions. Comme à l'accoutumée, les directives suivantes ont été appliquées :

1. Il y a deux membres par sous-commission, chacune est affiliée à une Direction ;
2. Les membres ne doivent pas être du même groupe politique ;
3. La ou le président-rapporteur et la ou le Municipal ne peuvent pas provenir du même groupe politique.

Les sous-commissions se sont formées selon plusieurs critères tels que le principe de la continuité (pour les membres souhaitant poursuivre l'étude d'une Direction démarrée lors de la Commission de gestion 2022), les centres d'intérêts personnels, etc.

La Commission de gestion a tenu quatre séances plénières, de 18h30 à 20h, le 19 février, le 18 mars, le 15 mai et le 22 mai, ainsi que trois séances plénières, de 18h30 à 21h30, le 15 avril, le 22 avril et le 30 avril.

Les séances se sont déroulées de manière conviviale et dans le respect, chacun·e a pu exprimer ses opinions. Comme dans tout exercice politique, il y a eu toutes sortes d'émotions, mais il n'y a pas eu de grand désaccord.

Quant aux sous-commissions, elles ont participé à 26 séances dans leur ensemble d'une durée entre 1h30 et 3h15. Chaque rapport détaille les dates des rendez-vous, les lieux visités et les participant·es. Le président de la Commission a aussi encouragé les commissaires à prendre en compte les aspects RH dans leurs analyses, étant donné l'ouverture de plusieurs postes de travail au début de 2024.

Collaboration entre la CoFin et la CoGest pour l'exercice 2023

Les champs d'action de la Commission de gestion et de la Commission des finances sont distincts. Afin d'éviter toute redondance dans le travail des commissions, il a été convenu que lors de

l'examen des différentes Directions de la Ville, les membres de la Commission de gestion transmettraient toutes les questions et observations liées aux finances par le biais d'échanges réguliers entre les présidents des deux commissions. Cette collaboration s'est avérée fructueuse, elle s'est concrétisée par l'échange d'une dizaine de courriels et de quelques conversations téléphoniques.

Malgré cette donnée, nous retrouvons dans certains rapports des éléments financiers que les commissaires rapporteurs ont souhaité conserver.

Disponibilités des membres de la Municipalité

La Municipalité a remis l'échéancier pour la Commission de gestion 2023 ainsi qu'un document comprenant les disponibilités des membres de la Municipalité. Nous remercions la Municipalité et les employé·es communaux pour leurs disponibilités, leurs temps, leurs explications et leurs réponses. Les sous-commissions ont pu planifier des entretiens et visiter les services de la Ville de Morges. Les séances ont pu se dérouler dans de bonnes conditions.

Ci-dessous la composition de la Commission de gestion 2023 :

<i>Présidence</i>	Marc-Emmanuel CRIPPA (VERT·E·S)
<i>Administration, mobilité et ressources humaines (ADM)</i>	Présidence : Mélanie MOJON (EMVL)
Mélanie WYSS (PLR)	Membre : Emilie BOVET (PLR)
<i>Enfance, culture et durabilité (ENF)</i>	Présidence : Kevin RICHARDS (VERT·E·S)
Vincent JAKES (PSIG)	Membre : Ruth WALTER ETTER (PSIG)
<i>Finances, économie, informatique et population (FIN)</i>	Présidence : Alexandre DESPONDS (PLR)
David GUARNA (EMVL)	Membre : Sandra IMHOF ZRIOUI (PSIG)
<i>Cohésion sociale, logement et sécurité (COH)</i>	Présidence : Véronique DESSAUX HADORN (PSIG)
Laurent PELLEGRINO (PLR)	Membre : Floriane WYSS (PLR)
<i>Urbanisme, construction et espace public (URB)</i>	Présidence : Clément BOURGEOIS (EMVL)
Laure JATON (PSIG)	Membre : Jonathan MULLER (PLR)
<i>Bâtiments, sports et domaines (BAT)</i>	Présidence : Marc LAMBRIGGER (UDC)
Laetitia MORANDI (EMVL)	Membre : Martine ROCHAT (PSIG)
<i>Infrastructure et gestion urbaine (INF)</i>	Présidence : Robert MIKOLAJEWSKI (VERT·E·S)
Jean-Jacques AUBERT (PLR)	Membre : Marc TISSOT (PLR)
<i>Suppléantes, suppléants</i>	Béatrice GENOUD-MAURER (PLR) Sylvie TRUDU (PSIG) Aude JARDIN (VERT·E·S) Jordi VILLAVARDE (EMVL) Patricia CORREIA DA ROCHA (UDC)

2 VISITES DE LA COMMISSION DE GESTION

Comme chaque année la Commission de gestion a été invitée à quatre visites informatives :

- Visite des archives communales organisée par la Direction ADM, et guidée par la responsable des Archives de la Ville Mme Fabienne Chatelan, le 7 mars 2024 pour l'ensemble des membres de la Commission de gestion. Six conseillers·ères y ont participé.
- Présentation et visite de l'adduction du Morand organisée par la Direction INF le 23 mars 2024 pour l'ensemble du Conseil Communal et leurs proches. 7 conseillers·ères ont participé ainsi que trois de leurs proches.
- Visite des Alpages, organisée par la Direction BAT qui se déroulera le 22 juin 2024.
- Visite du Sauvetage, organisée par la Direction COH en partenariat avec l'association du Sauvetage, se déroulera le 5 août 2024 pour les membres de la Commission de gestion.

Tous les organisateur·ices sont vivement remerciés pour leur accueil chaleureux.

3 VŒUX EN SUSPENS ET CLASSEMENT PAR VOIE SIMPLIFIÉE DES POSTULATS ET MOTION

Sur un total de **61** vœux en suspens, rien que pour la Commission de gestion, la Municipalité propose le classement de **26** vœux. La Commission de gestion s'oppose au classement de **8** vœux comme décrit dans les rapports de sous-commission.

En ce qui concerne le Vœu N° 3 – 2021 (ADM) : Même si le vœu est en cours de réalisation, par exemple avec l'avancement de la voie verte, la Commission de gestion souhaite le maintenir parce qu'il n'est pas encore abouti.

En ce qui concerne le Vœu N° 18 – 2022 (ADM) : La Commission de gestion souhaite maintenir le vœu. En effet, même si la Municipalité a effectué une bonne première étape, l'ensemble des parkings n'est pas encore concerné.

En ce qui concerne le Vœu N° 19 – 2022 (ADM) : La Commission de gestion souhaite maintenir le vœu, estimant que la Municipalité peut clarifier davantage la planification de la mobilité entre les municipaux et les services de la ville.

En ce qui concerne le vœu No 4 – 2018 (BAT) : La Commission de gestion s'oppose au classement de ce vœu puisqu'il n'est pas encore réalisé. Le préavis sera soumis au Conseil communal en septembre 2024.

En ce qui concerne le vœu No 3 – 2020 (INF) : La Commission de gestion souhaite maintenir le vœu, estimant que la Municipalité a eu l'occasion, à travers certains préavis, d'apporter des améliorations à ses installations. Par exemple, lors du préavis 17/9.22 *Demande d'un crédit de CHF 462'000.00 pour l'assainissement des éclairages de la Patinoire et des terrains de sports extérieurs du Parc des Sports, subventions non déduites.*

En ce qui concerne le vœu No 12 – 2022 (INF) : La Commission de gestion souhaite maintenir le vœu, estimant que Morges Énergie ne se substitue pas à la Ville dans ses engagements en matière d'assistance « technico-administrative » aux particuliers et entreprises souhaitant entreprendre leur transition énergétique.

En ce qui concerne le vœu No 16 – 2022 (URB) : La Commission de gestion souhaite maintenir le vœu. En effet, même si la Municipalité a prodigué des efforts, le nombre de dossiers ouverts a doublé ces dernières années.

En ce qui concerne le vœu No 15 – 2021 (URB) : Dans son rapport de sous-commission COH, il a été remarqué qu'il manquait de marge en termes d'ETP (backup). Nous avons également pu constater que, dans cette même idée, le secrétaire municipal s'est retrouvé à plusieurs reprises ad-intérim durant les dernières années. Par conséquent, la Commission de gestion souhaite maintenir son vœu.

La commission accepte de classer le postulat suivant :

07.10.15 Postulat Xavier Durussel

Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre

La commission refuse de classer la motion et les postulats suivants :

03.04.19 – Motion Alice de Benoit et consorts

Pour donner de la substance à la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges

06.02.13 – Postulat Pascal Gemperli

Comment développer l'économie durable dans notre district

15.06.22 - Postulat du groupe des Vert·e·s

Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers

4 ANALYSES, INQUIETUDES ET AMÉLIORATIONS À VENIR

Durant l'année 2023, il y a eu du bon et du moins bon.

Nous observons avec satisfaction que la Municipalité poursuit la mise à jour du tableau de bord des indicateurs SE35 (« dashboard »). Il offre une vue claire de l'état actuel des réalisations par rapport aux objectifs fixés pour 2035. Ce dernier est en cours de mise à jour et sera disponible comme annoncé en 2024. Cette progression peut être suivie sur le site morges.ch/indicateurs. Les émissions de CO2 semblent baisser de manière significative. Un bilan sera dressé en 2024 dans le cadre de l'élaboration du Plan climat.

Nous observons également que la Municipalité poursuit activement l'assainissement du parc immobilier. Ces rénovations prennent en considération les besoins de la population ainsi que les impératifs d'amélioration énergétique.

Une inquiétude de la Commission de gestion concerne le nombre d'heures supplémentaires dans l'ensemble des Directions de la Ville. Ces dernières s'élevant à plus de 7'400 heures au 31.12.2023, sans précision concernant le nombre d'employé·es concerné·es et si les heures supplémentaires ont pu être récupérées. La Commission de gestion a reçu les explications suivantes, les heures supplémentaires seraient dues à des projets chronophages ; de nombreux postes de travail sont vacants, pour lesquels le recrutement prendrait du temps ; ou en raison du manque de marge (Backup) dans les effectifs permettant de couvrir les vacances ou les absences diverses.

Les cadres de la Ville bénéficient d'une semaine de congé supplémentaire pour compenser ces heures supplémentaires, mais cela ne suffit pas à les couvrir entièrement, ce qui peut engendrer un sentiment de résignation, « à quoi bon » pointer quand les heures supplémentaires ne sont pas considérées. La Ville a un devoir d'exemplarité et doit offrir des conditions de travail conformes à la CCT, mais également des conditions qui permettent aux collaboratrices et collaborateurs de remplir leurs missions. Une problématique soulevée est que lors de l'absence d'une collaboratrice ou d'un collaborateur, personne n'est disponible pour prendre en charge ses tâches, ce qui contraint les cadres à devoir compenser ces manques au détriment de leurs propres tâches.

Comme expliqué dans les rapports de sous-commissions BAT et URB, plusieurs projets de constructions ont abouti durant l'exercice 2023. Il ressort que lors de la remise des clefs les utilisateur·ices des bâtiments ont relevé différents dysfonctionnements qui auraient pu être anticipés.

Pour les projets à venir, la Commission de gestion constate avec joie que la Direction URB a mis en place une série de séances transversales invitant les utilisateur·ices finaux, et les différentes Directions de la Ville, permettant de pallier à cette problématique. Nous ne pouvons que saluer cette volonté de coordination et invitons la Municipalité à étudier les moyens à sa disposition pour renforcer et formaliser ces processus de consultation et d'élaboration de projet.

La Commission de gestion émet le vœu suivant :

Vœu N° 17 – 2023 : Que la Municipalité étudie le renforcement de la coordination entre les Directions dans le cadre des projets de nouvelles constructions en prenant en compte les réalités liées à l'entretien et aux futurs usages.

5 CONCLUSION

La Commission de gestion 2023 a pu travailler de manière autonome et indépendante. Comme chaque année, elle a adopté une approche méthodique en raison du grand nombre d'activités à superviser dans un laps de temps limité.

La Ville de Morges se porte bien et reste résolument engagée à surmonter les défis qu'elle s'est fixée au fil des années. Cependant, la Commission de gestion s'interroge sur la charge de travail des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville de Morges, et invite la Commission de gestion future à être attentive à l'évolution des ETP et des heures supplémentaires lors de son étude de l'exercice 2024.

La Commission de gestion 2023 exprime sa sincère gratitude envers les collaboratrices et collaborateurs, les cheffes et chefs de service et les Municipales et les Municipaux pour leurs disponibilités, leurs accueils et le temps qu'ils ont accordés à ses membres lors de leurs visites sur les nombreux sites de la Ville de Morges. Ces échanges ont permis de partager des points de vue citoyens sur les nombreuses responsabilités confiées à l'administration de notre commune. À cet égard, la Commission de gestion tient à remercier toutes les personnes qui consacrent leur énergie au service de la Ville de Morges.

En conclusion, le président de la Commission de gestion 2023 exprime sa reconnaissance envers tous les membres de la commission pour leur engagement intense dans un laps de temps très court, et surtout pour la qualité de leur travail.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des rapports de sous-commission,

décide :

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion 2023

M. Marc-Emmanuel Crippa, président

Annexes :

- Annexe 1 : rapport de la sous-commission ADM (10 pages)
- Annexe 2 : rapport de la sous-commission ENF (20 pages)
- Annexe 3 : rapport de la sous-commission FIN (3 pages)
- Annexe 4 : rapport de la sous-commission COH (8 pages)
- Annexe 5 : rapport de la sous-commission URB (7 pages)
- Annexe 6 : rapport de la sous-commission BAT (9 pages)
- Annexe 7 : rapport de la sous-commission INF (11 pages)
- Annexe 8 : récapitulatif des vœux 2023, réponse de la Municipalité et déterminations de la Commission de gestion (9 pages)

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 19 juin 2024